

# Comment est organisé le cursus scolaire en France ?

En France, la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans. L'école publique est mixte, laïque et gratuite. L'année scolaire débute en septembre pour se terminer fin juin / début juillet.

- **L'école maternelle (de trois à six ans) :**

Même si la scolarité n'est obligatoire qu'à partir de six ans, la quasi-totalité des enfants débutent leur cursus scolaire à trois ans, en entrant à l'école maternelle. Elle s'échelonne sur trois étapes : la petite, la moyenne et la grande section en fonction de l'âge de l'enfant.

Le programme englobe cinq principales activités : s'approprier le langage et se préparer à lire et écrire ; devenir élève ; agir et s'exprimer avec son corps ; découvrir le monde ; percevoir, sentir, imaginer, créer.

- **L'école élémentaire (de 6 à 11 ans) :**

L'école élémentaire est divisée en cinq cycles : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

- Au CP (cours préparatoire), la priorité est l'apprentissage de la langue française et des mathématiques.

Les élèves sont aussi initiés aux langues étrangères. L'élève a généralement 6 ans.

- Au CE1 (cours élémentaire 1ère année), s'ajoutent l'enseignement des langues étrangères, les pratiques artistiques (arts visuels et éducation musicale), l'enseignement de l'histoire des arts, l'éducation physique et sportive.

- Au CE2 (cours élémentaire 2ème année), CM1 (cours moyen 1ère année) et CM2 (cours moyen 2ème année), de nouvelles disciplines apparaissent : l'histoire et la géographie, les sciences expérimentales et la technologie.

- **Le collège (de 11 à 15 ans)**

Le collège est un établissement qui accueille sans examen tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire, à partir de 11 ans. Le collège est divisé en quatre cycles : 6ème, 5ème, 4ème, 3ème.

Les enseignements sont structurés en disciplines : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique, sciences de la vie et de la Terre, technologie, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, physique-chimie, langues vivantes ainsi qu'un enseignement transdisciplinaire d'histoire des arts.

- **Le lycée général ou technologique (de 15 à 18 ans) :**

Les élèves intègrent le lycée à l'issue de la classe de 3ème du collège. Le lycée est divisé en trois cycles : la seconde, la première et la terminale.

En 1ère et terminale, les élèves se spécialisent et choisissent une filière générale (littéraire, économique/social ou scientifique) ou bien une filière technologique.

- **Le lycée professionnel :**

Pour les élèves qui souhaitent se former plus rapidement à un métier, sans passer par de longues études, il existe le lycée professionnel. Il est possible de l'intégrer après le collège (à la fin de la 3e).

En lycée professionnel, les élèves peuvent prétendre à plusieurs diplômes :

- **Le baccalauréat professionnel** qui s'obtient après trois ans d'études.

- **Le CAP**, certificat d'aptitude professionnelle, qui s'obtient après deux ans d'études. Il existe environ 200 spécialités de CAP : de la boulangerie, en passant par la coiffure ou le métier d'opérateur projectionniste de cinéma par exemple.

(Source:

<https://www.infomigrants.net/fr/post/3556/comment-fonctionne-l-enseignement-scolaire-en-france#:~:text=En%20France%2C%20la%20scolarit%C3%A9%20est,terminer%20fin%20juin%20%2F%20d%C3%A9but%20juillet.>)